



Assemblée Générale Ordinaire 2022 de l'AAPPMA Le Gave
Le vendredi 17 février 2023 Salle de La Nature à PIERREFITTE-NESTALAS

Mot d'introduction de l'Assemblée Générale ORDINAIRE
(par Christophe PEREIRA DA CUNHA Président)

Mesdames et Messieurs...

- Les Maires ou représentants des communes relevant de notre AAPPMA (Mme Parrou et M. Mata représentaient M. le Maire de Pierrefitte-Nestalas,
- De la Communauté de Communes, Pyrénées Vallée des Gaves (excusé),
- De la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin (excusé),
- De la Fédération Départementale de Pêche des Hautes-Pyrénées (excusé),
- De la Pisciculture Fédérale d'Argelès-Gazost (excusé),
- Du Journal La Dépêche,
- Des Membres adhérents pêcheurs de notre AAPPMA.

Merci à toutes et à tous d'honorer par votre présence notre Assemblée Générale Ordinaire 2022.

Avant d'ouvrir cette Assemblée Générale Ordinaire, nous aurons une pensée toute particulière pour notre ami et administrateur Alain Verges-Hourguet qui nous a quittés au mois de janvier.

Alain s'était investi dans notre AAPPMA et répondait présent chaque fois que nous le sollicitions pour nos actions techniques et d'animations.

Nous garderons un bon souvenir de sa gentillesse et de son investissement au sein de notre association.

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AAPPMA Le Gave.

Comme chaque année, nous avons l'obligation légale de tenir notre assemblée Générale Ordinaire. C'est un moment important pour notre AAPPMA; car il permet de nous retrouver entre représentants d'organismes publics et privés qui soutiennent notre action en nous aidant financièrement, afin de nous permettre de mener nos actions; et nos adhérents titulaires de la carte de pêche de notre AAPPMA.

Afin de vous faire part de notre bilan d'activités de l'année 2022 et de nos projets pour 2023, l'ordre du jour de cette Assemblée Générale comprendra :

- 1) Le rapport moral du Président,
- 2) Le compte rendu technique par le secrétaire (à valider par un vote) ainsi qu'un complément sur l'information cormorans par le vice président.
- 3) Le compte rendu financier par la trésorière (à valider par un vote),
- 4) Les projets 2023 et la conclusion de cette Assemblée Générale Ordinaire.

RAPPORT MORAL

(par Christophe PEREIRA DA CUNHA Président)

Mesdames, Messieurs,

L'année 2022 est un bon cru pour notre AAPPMA.

1- Au niveau du nombre de pêcheurs :

Le bilan au 24 octobre 2022 fait ressortir un nombre de pêcheurs ayant pris la carte de pêche de notre AAPPMA de 489 soit une progression de + 27,34 % par rapport à 2021. Ces résultats encourageants s'expliquent en partie par l'absence de contraintes sanitaires dues au Covid; et d'autre part concrétisent les efforts de notre AAPPMA de promouvoir la pêche de loisir.

Les actions d'animations auprès des enfants ont pu se réaliser et le nombre de cartes de pêche « découverte jeunes pêcheurs de moins de 12 ans » ont fait un bond de + 125,76 %.

Les cartes « personne majeure et interfédérale » (cartes de pêche les plus chères) ont également vu une augmentation de + 8,67 % ce qui démontre la fidélisation de cette catégorie de pêcheurs.

L'impact de notre action en faveur de la pêche de loisir nous permet de constater que les pêcheurs viennent également de départements extérieurs. Nous notons également 5 pêcheurs venus de l'étranger.

Nous touchons 32 départements, soit près de 32 % du territoire; avec une prédominance pour la région Nouvelle Aquitaine représentant 16,15 % de la totalité des pêcheurs de notre AAPPMA; et l'Occitanie (hors Hautes- Pyrénées) représentant 6,74 %.

Le nombre de pêcheurs le plus important reste dans notre département où l'AAPPMA a un impact de 344 cartes de pêche, soit 70,34 %. Les 6,77 % restants, représentent les pêcheurs d'autres régions ainsi que de l'étranger.

2- Au niveau des animations :

Nous avons pu mener à bien toutes nos actions d'animations en salle et en pratique au ruisseau des Moulins, en collaboration avec l'ALAE de Beaucens, le Centre de Loisirs de Pierrefitte-Nestalas et lors de la fête de notre commune, avec le Centre la Récré.

Toutes ces actions qu'elles soient en salle ou au bord du ruisseau éduquent les enfants au respect de notre environnement et de nos valeurs, par l'initiation de la pêche au toc ou à celle de la mouche.

De plus, en association avec les AAPPMA composant le Bassin des Gaves, nous avons mis en place un Atelier Pêche Nature animé par deux moniteurs guides de pêche. Cet atelier limité à douze enfants pour des raisons d'encadrement et de sécurité, leur permet de se familiariser avec leur technique de pêche et d'acquérir un comportement de futur pêcheur responsable de l'environnement, des personnes, des biens et du poisson. 10 sorties sont programmées dans les cinq AAPPMA concernées.

De plus, nous maintenons la gratuité de la carte de pêche pour les enfants de moins de 12 ans résidant dans le secteur de notre AAPPMA.

3- Au niveau des actions techniques (lâchers de truites, alevinages, pêches d'inventaire, de sauvegarde) :

Ces actions ont pu se réaliser régulièrement avec l'aide de nos bénévoles, sur les parcours nous incombant. Je rappelle que les lâchers de truites se font majoritairement avec des truites de taille, de souche fario présentant toutes les garanties sanitaires, issues de la pisciculture fédérale d'Argelès-Gazost. Notre secrétaire développera ces actions dans le rapport technique.

La lutte contre la prédation du grand cormoran nous préoccupe de plus en plus suite à l'arrêté du 19 septembre 2022 interdisant la régulation du cormoran pour la période 2022-2025. Notre vice président en fera le point à la suite du rapport technique.

4- Au niveau financier :

Les finances de notre AAPPMA sont saines et notre trésorière vous donnera lecture du bilan financier 2022 approuvé par notre commissaire aux comptes.

5- Les parcours enfants :

Le parcours enfants situé en amont du pont entre les deux zones est déclassifié car peu pratique; et celui de Villelongue est supprimé pour des raisons d'incivilités sur la propriété du particulier qui en autorisait l'accès.

Il reste le parcours du ruisseau des Moulins (rue des Moulins et parc de la Mairie) dans l'attente d'un parcours supplémentaire.

6- Missions du garde pêche :

Les missions du garde pêche sont de deux ordres :

- Une mission de prévention en étant le lien entre les pêcheurs et notre AAPPMA. Il renseigne également les pêcheurs sur la réglementation ou autre sujet touchant au milieu aquatique.
- Une mission de verbalisation en cas de constat d'infraction à la réglementation de la pêche.

Pour la saison 2022, notre garde a dressé 12 PV pour 116 sorties.

7- Travaux gave de Pau pont de la reine :

Suite à une remise en état de leur canal de captage, la SHEM met en chantier ce site de début janvier à fin février 2023. Les risques potentiels pour le gave ont été évalués et précisés dans un dossier. Il faut souhaiter que l'impact de ces travaux soit le plus faible possible pour notre environnement piscicole. Dossier suivi par la FDAAPPMA, l'AAPPMA Le Gave et la SHEM.

Je termine mon rapport moral en remerciant toutes les personnes qui donnent de leur temps pour que notre AAPPMA fonctionne. Pour ceux qui souhaiteraient en faire partie, n'hésitez pas à nous rejoindre afin que nos structures perdurent et ne sombrent pas un jour dans l'oubli.

A la fin de cette Assemblée Générale, nous aurons l'occasion d'échanger autour d'un moment convivial.

Je vous remercie.

RAPPORT TECHNIQUE

(par Jean-Louis ROLLAND Secrétaire)

1) Lâchers de truites :

Nous avons réalisé pour 2022, des lâchers de truites sur les parcours qui nous incombent y compris les parcours enfants.

Ces truites sont élevées dans la pisciculture fédérale d'Argelès-Gazost. Nous ne déversons en majeure partie que des truites de souche fario de taille (pour un coût 2022 de 8 €/Kg)

Pour les animations avec les enfants, nous avons lâché des truites Arc en Ciel et des Saumons de Fontaine.

Dates 2022	Kg Fario	Kg A en C	Kg S F
17 février	50		
10 mars	100	30	20
7 avril			
21 avril		30	
28 avril	100		
19 mai	100		
26 juin			20
13 juillet	5.000 alevins répartis en 5 poches de 1.000		
15 juillet	100	30	
27 août	50		
TOTAL Kg	500	90	60

2) Alevinages :

Le 13 juillet 2022 a eu lieu un alevinage : 5.000 alevins Fario répartis en plusieurs points choisis afin de favoriser leur développement.

3) Pêches d'inventaire :

Elles permettent de connaître la richesse piscicole sur un parcours d'une longueur donnée au fil des années.

- 31/10 parcours enfants gave de Cauterets amont du pont entre les deux zones. Pêche sur 100 mètres : 88 truites fario (densité moyenne), 15 alevins (densité faible), truites \geq 20 cm = 34 (densité forte).

4) Pêches de sauvegarde :

Ces pêches permettent de récupérer les poissons voués à une mort certaine, sur un parcours où auront lieu des travaux, ou pour cause de sécheresse; pour les restituer ensuite dans leur milieu naturel plus propice :

- Mars : ruisseau de Beaucens sur 80 mètres : 58 truites fario de taille moyenne,
- 22/8 Canal du Boussu : 1.248 truites fario + 1 cristivomer,
-13/10 Gave de Cauterets niveau usine Ferroglobe aval du pont entre les deux zones. Pêche sur 40 mètres : 5 truites fario, 44 saumons atlantiques juvéniles, 10 chabots.

Adopté au vote à l'unanimité

INFORMATIONS CORMORANS

(derniers chiffres émanant de J Ducos le 19/02/2022)

(par Jean-Marie LEFÈVRE Vice Président)

La régulation des cormorans qui avait débuté le 2 novembre 2021 pour la campagne 2021/2022 s'est terminée le 19 février 2022 à 16h précises.

388 oiseaux ont été régulés (362 oiseaux sur la campagne 2021/2022 et 26 sur le reliquat 2020/2021)

Le quota à réaliser fixé par arrêté triennal 2019/2022 du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire était fixé à 362 oiseaux par année (318 pour les rivières et 44 pour les piscicultures).

Sur les 3 campagnes 2019/2022; 1086 oiseaux ont été régulés conformément à l'arrêté triennal ministériel :

- 362 lors de la campagne 2019/2020,
- 346 lors de la campagne 2020/2021,
- 388 lors de la campagne 2021/2022.

Pour la suite de la régularisation, un nouvel arrêté devait être fixé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Le grand cormoran, ce piscivore indésirable continue son implantation au grand dam des AAPPMA soucieuses de la préservation des territoires piscicoles. Oiseau protégé, il est un frein au développement du patrimoine de nos cours d'eau. Les autorisations triennales de tirs de régulation n'ont pas été reconduites par le ministère de la Transition Écologique pour la période 2022-2025. Le 1^{er} octobre 2022, le ministère de la transition écologique suspendait la régulation du cormoran pour la période 2022-2025, provoquant l'incompréhension et la réaction de notre fédération nationale, des fédérations départementales; et bien sur des pêcheurs (environ 1,5 millions en France, pour un impact économique de plus de deux milliards d'Euros); ce qui pose interrogation et mobilise notre Fédération Nationale de la Pêche (FNP) sur le devenir de la population piscicole, dans le cas où cette mesure devrait être appliquée.

Ainsi lors du conseil d'administration du 4 octobre 2022, les administrateurs de la FNPF ont décidé à l'unanimité d'attaquer l'arrêté du 19 septembre 2022 fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans.

Leur action n'a pas aboutie.

La question qui se pose dès lors est de savoir si cette mesure sera définitive; auquel cas, quel sera l'impact de cette décision sur les populations de poissons.

Si cet arrêté devait perdurer, tous nos efforts en faveur de la protection du milieu aquatique seraient réduits à néant au fil du temps compte tenu de la progression de ce prédateur. Nous espérons que la raison l'emportera.

A ce stade, tout est remis en cause: la fiabilité de certaines études sur le comportement prédateur du cormoran; le témoignage de certaines fédérations départementales agrémenté de photos contestées par les pro oiseaux...Il y aura certainement d'autres études qui permettront de faire le point et de nous faire une opinion; mais seront-elles réalisées par des personnes objectives ? Nous le voyons, la problématique est lancée. Souhaitons que la suite nous apporte tous les éclaircissements nécessaires, afin qu'une solution soit trouvée dans l'intérêt de toutes les parties.

Afin d'apporter une note humoristique à cette décision, l'image du diaporama résume à peu près la situation actuelle.

RAPPORT FINANCIER

(par Cindy Claverie, Trésorière)

Comme l'a souligné le président dans son rapport moral, la vente des cartes de pêche a connu une bonne progression.

Le prix des cartes de pêche 2023 a été augmenté.

Cette hausse est la première depuis trois ans. En 2020, le prix du permis était passé de 96 à 100€. Cette nouvelle augmentation est en fait due à l'inflation. Les coûts de fonctionnement des fédérations seront plus chers en 2023 : électricité, gaz, travaux, salaires... Les pêcheurs financent, grâce à l'achat de leurs cartes, les travaux de restauration des cours d'eau, des nouveaux emplois salariés, des opérations de sauvegarde des populations piscicoles, des locations et achats de sites de pêche...En fait, la carte de pêche permet surtout de financer les actions pour les pêcheurs, la protection et la valorisation des milieux aquatiques.

(Voir diaporama évolution du prix de la carte de pêche interfédérale et répartition du prix)

(Voir diaporama répartition du prix de la carte de pêche interfédérale)

Pour la campagne 2023, les cartes de pêche sont en vente :

- Sur Internet via le site www.peche-pierrefitte65.com ou sur le site national Cartes de Pêche,
- A l'Office de Tourisme de Pierrefitte-Nestalas,
- A magasin de Chasse Pêche du Lavedan à Argelès-Gazost qui délivre également les cartes de pêche des pêcheurs Lourdais et du Lavedan,

Je vais maintenant vous donner lecture de notre bilan financier.

Notre comptabilité fait ressortir un bilan positif validé par notre commissaire aux comptes Jean-Paul Coumet :

Lecture du bilan.

Adopté au vote à l'unanimité

CONCLUSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(par Christophe PEREIRA DA CUNHA Président)

J'évoquerai quelques pistes de travail pour 2023 :

- 1) Poursuite des animations telles que celles que nous avons mises en place avec l'ALAE de Beaucens et le Centre de Loisirs de Pierrefitte-Nestalas. Une ouverture d'animation pêche aura lieu avec le collège de Pierrefitte. L'Atelier Pêche Nature reprendra ses activités au niveau du Bassin des Gaves.
- 2) Les lâchers de truites fario de taille seront poursuivis ainsi que les alevinages,

- 3) Les pêches électriques d'inventaires et de sauvegardes seront faites en fonction des besoins,
- 4) Nous participerons aux réunions et actions de notre Fédération Départementale, du Bassin des Gaves ou autres organismes nécessitant notre présence,
- 5) Nous nous efforcerons de poursuivre notre mission d'intérêt général dans l'intérêt de la pêche et des pêcheurs.

Notre AAPPMA poursuivra ses missions de protection du milieu aquatique et de promotion de la pêche de loisir par ses actions de formations et de sensibilisations auprès du public (site Internet, dépliants, rapport d'activités annuel, articles presse...). Nous continuerons dans cette voie aidés par tous ceux qui soutiennent notre action.

Pour conclure cette assemblée générale, je remercie tous les participants : organismes publics et privés qui nous soutiennent financièrement, les sociétaires et les bénévoles qui offrent de leur temps pour que notre association fonctionne.

Nous sommes reconnaissants de toute l'aide que vous nous apportez. Elle est primordiale pour nous permettre d'aller de l'avant dans notre mission de former les jeunes pêcheurs de demain; de développer la pêche de loisirs et de protéger notre milieu aquatique.

Christophe PEREIRA DA CUNHA
Président de l'AAPPMA Le Gave